

Sécurité Routière en milieu urbain et rural

Que peuvent faire les maires ?

Journée du 23 mars 2006 à Péronne



La Prévention Routière

Un partenaire privilégié des communes

en matière de sécurité routière

Créé en 1949 sur l'initiative des sociétés d'assurance, La Prévention Routière est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique, qui s'est donné pour mission de réduire le nombre et la gravité des accidents de la circulation routière.

Pour cela, elle étudie, met en oeuvre tous les moyens et encourage toutes les initiatives propres à améliorer la sécurité sur la route et à faire évoluer les comportements des usagers de la route.

Ainsi :

- ↳ 2 millions d'enfants ou d'adolescents sont formés chaque année à l'éducation routière ;
- ↳ 20000 conducteurs participent à des stages de sensibilisation organisés par l'association dans le cadre des permis à points en alternative aux poursuites ou dans le cadre de la procédure pénale
- ↳ des millions d'automobilistes sont touchés chaque année par les campagnes d'information.

La Prévention Routière est convaincue que des progrès significatifs seront accomplis en matière de sécurité routière grâce à des actions de prévention menées localement et adaptées à chaque situation.

La Prévention Routière et les collectivités locales :

La Prévention Routière a toujours été présente auprès des collectivités locales par le biais de ses comités départementaux. Mais son soutien à celles-ci s'est accru avec la décentralisation, depuis que les maires sont des partenaires essentiels pour la lutte contre l'insécurité routière.

Son soutien aux communes se concrétise par :

- des contacts étroits avec les associations de maires, les plus anciens ayant été noués avec l'Association des Maires de France. La Prévention Routière a animé ces dernières années plus de 50 colloques pour les élus locaux sur la modération de la vitesse en agglomération;
- la publication du magazine "Circular Autrement" qui s'adresse notamment aux élus et aux responsables techniques des municipalités;
- le concours des écharpes d'Or; créé en 1990, il récompense chaque année des municipalités qui oeuvrent de manière exemplaire pour la sécurité routière. Ce concours a pour objectif de montrer que toutes les collectivités locales peuvent agir, quels que soient leur taille et leurs moyens financiers;
- enfin, la mise en place de mobiliers d'affichage dans les communes afin qu'il y ait en permanence des messages de sensibilisation à la prévention routière; plus de 200 communes en sont aujourd'hui équipées.

Les « écharpes d'or » de la Prévention Routière

Ce concours, organisé annuellement, évalue les actions des collectivités locales candidates dans différentes catégories; en 2003 ont été retenus :

- communes (et groupements) de moins de 1000 hab.
- de 1000 à 10 000 hab.
- de 10 à 50 000 hab.
- de + de 50 000 hab.
- Conseils généraux et régionaux
- prix spécial Conseils d'enfants et de jeunes

A travers ce concours, la Prévention Routière entend inciter les collectivités locales à s'impliquer davantage en faveur de la sécurité routière, notamment à travers la mise en oeuvre six actions :

- des aménagements de voirie simples
- la sensibilisation de la population
- la facilitation de l'éducation routière
- l'incitation au respect de la loi
- la réduction des accidents des flottes municipales
- l'implication des jeunes.

Selon une étude réalisée pour la PR à l'occasion de la 13^e édition des écharpes d'or, 77% des Français souhaitent que la lutte contre l'insécurité routière constitue une priorité majeure du mandat des maires

Comment contacter La Prévention Routière :

Au plan national :

6 Rue Hoche -75008 PARIS
 Tél: 01 44 15 27 00 Fax: 01 42 27 98 03
 Mail : <mailto:contact@preventionroutiere.asso.fr>
 Sur Internet : [www. preventionroutiere.asso.fr](http://www.preventionroutiere.asso.fr)

Dans vos départements, la Prévention Routière peut être contactée par l'intermédiaire de ses comités départementaux:

Somme :

Monsieur Claude TAILLEPIED
<mailto:preventionroutiere80@wanadoo.fr>
 Adresse : Cité des Métiers
 80440 BOVES
 Téléphone : 03 22 50 40 61
 Fax : 03 22 50 40 62

Aisne :

<mailto:preventionroutiere02@wanadoo.fr>
 Adresse : 56, rue Chatelaine
 02000 LAON
 Téléphone : 03 23 20 49 15
 Fax : 03 23 20 49 51

Oise :

Monsieur Jean Pierre ESTIENNE
<mailto:preventionroutiere60@wanadoo.fr>
 Adresse : 22, boulevard Saint-Jean
 60000 BEAUVAIS
 Téléphone : 03 44 48 08 22
 Fax : 03 44 48 02 34

Nord :

Monsieur Michel SANNIER

<mailto:preventionroutiere59@wanadoo.fr>

Adresse : 16 bis rue Jeanne d'Arc

59000 LILLE

Téléphone : 03 20 54 56 56

Fax : 03 20 57 88 99

Pas-de-Calais :

Monsieur Alain PARTAGE

<mailto:preventionroutiere.62@wanadoo.fr>

Adresse : 14, rue du Général Barbot

62000 ARRAS

Téléphone : 03 21 73 84 84

Fax : 03 21 71 22 29



AMF : Association des Maires de France

DSCR : Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières

CERTU : Centre d'Etudes sur les Réseaux de Transport et l'Urbanisme

CETE : Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement



Certu

DSCR